CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E111200** **VALABLE JUSQU'AU** **08/01/2027**

ÉDITÉ LE 10/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/11/2007

Raison sociale : EURL GUENAEL ROCHER

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/05/2024

Capital : 100 000

10 KEREDO
22610 PLEUBIAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC 2007B50331

Siret : 500 820 121 00050

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5043976

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 094059424000

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 094059424000

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 02 96 22 89 14 **Fax :**

Portable : 06 75 00 35 01

Responsabilité légale :
ROCHER GUENAEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : eurlguenaelrocher@outlook.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 646 650 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	5	07/11/2024
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert		20/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		07/11/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E111200** **VALABLE JUSQU'AU** **08/01/2027**

ÉDITÉ LE **10/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/11/2007
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/05/2024
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC 2007B50331

Siret : **500 820 121 00050**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 5043976
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 094059424000
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 094059424000
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **EURL GUENAEL ROCHER**

10 KEREDO
22610 PLEUBIAN

Téléphone : 02 96 22 89 14 **Fax :**
Portable : 06 75 00 35 01

Site Internet :
E-mail : eurlguenaelrocher@outlook.fr

Responsabilité légale :
ROCHER GUENAEL GÉRANT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/11/2024
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	20/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	26/11/2021
o Poêle ou insert bois	26/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	26/11/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	26/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.